



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024**

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 28 mars 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Guillaume Lafaye, Etienne Lanuzel, Daphnée Blay

Pouvoirs : Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Daniel Lecomte
Michaël Roussel a donné pouvoir à Yannick Cerclé
Edern Picault a donné pouvoir à Jean-Paul Huou
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Emmanuel Lemerrier a donné pouvoir à Etienne Lanuzel
Sophie Maure a donné pouvoir à Daphnée Blay

Absents : Adeline Masson, Thibaut Onasch

Guillaume Lafaye est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 8 FEVRIER 2024

Le procès-verbal est approuvé sans remarques par 18 voix pour et 3 abstentions.

Une information sur les indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2023 est présentée en séance.

2- ADMINISTRATION

2.1 – Election d'un adjoint (M. le Maire)

Eve-Lise Martin, 5^{ème} adjointe en charge de l'Enfance, Jeunesse et Intergénérationnel a adressé sa démission à M. le Sous-Préfet de St Nazaire, tout en souhaitant rester conseillère municipale. Cette démission a été acceptée par courrier du 13 mars 2024 reçu le 21 mars 2024.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint sur le poste vacant, la commune souhaitant conserver 5 adjoints. L'élection aura lieu en séance. A l'issue de l'élection, le tableau du conseil municipal sera mis à jour.

Deux candidates se sont fait connaître : Sophie Maure et Julie Rabinand.

Les assesseurs, Yannick Cerclé et Eve-Lise Martin procèdent au dépouillement des 21 bulletins de vote.

Voici le résultat des votes : 4 voix pour Sophie Maure et 17 voix pour Julie Rabinand.

Julie Rabinand est élue cinquième adjoint en charge de l'Enfance, Jeunesse et Intergénérationnel

2.2 – Indemnités des élus (M. le Maire)

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il s'avère nécessaire de revoir les montants des indemnités des élus. La délégation « animation du bourg » étant reprise par M Cerclé Yannick déjà conseiller délégué.

Il est proposé en séance que le montant de l'indemnité de conseiller délégué n'existant plus soit répartie de manière égale entre les 23 conseillers municipaux du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte la nouvelle répartition des indemnités.

2.3 – Voirie – dénomination d'une impasse (Daniel Lecomte)

Un permis d'aménager a été déposé en mairie pour la création de quatre maisons à proximité du moulin en centre-bourg. Une voie est créée pour desservir ces quatre maisons.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal dénomme toute nouvelle voirie présente sur la commune. Il est proposé la dénomination « Impasse du Châtaignier » pour cette voie, considérant la présence d'un châtaignier remarquable sur l'emprise du projet.

M. Lanuzel demande si la destruction des arbres sera compensée, ce qu'impose le Plan Local d'Urbanisme.

Mme Flauraud souligne le maintien du cheminement piéton sur la rue des Ecoles.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve la dénomination « Impasse du Châtaignier » et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2.4 – Attribution du marché de fauchage-élagage (Daniel Lecomte)

Le marché actuel de fauchage-élagage est arrivé à échéance le 31 décembre 2023. Une consultation a eu lieu auprès de trois entreprises pour la réalisation des travaux 2024 et 2025 avec les offres suivantes :

- Entreprise CURET : 38 224 € HT
- Entreprise PRAUD : 36 894,60 € HT
- Entreprise PROVOST LAIRIE : 36 160 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise PROVOST LAIRIE mieux disante pour cette prestation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'attribution du marché de fauchage-élagage à l'entreprise Provost Lairie pour un montant HT de 36 160 € soit un montant TTC de 43 392 €.

2.5 - Convention de prévoyance – mandat de gestion au CDG 44 (M. le Maire)

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Les centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mettre en place un groupement de commandes à l'échelle régionale pour proposer des conditions attractives aux collectivités sur les risques santé et prévoyance.

La commune de La Chapelle-Launay est actuellement adhérente à la convention pour le risque prévoyance avec le CDG44 et souhaite continuer à être membre du groupement de commandes piloté par le CDG. Pour cela, il est nécessaire de donner mandat au CDG. Le projet de délibération joint à la présente note de synthèse détaille les missions confiées au centre de gestion.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le principe de rejoindre le groupement de commandes sur la prévoyance et la santé piloté par le Centre de gestion, de donner mandat au Centre de gestion pour la commune et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- FINANCES

3.1 – Autorisation pour la fongibilité des crédits – budget 2024 (Jean-Paul Huou)

La commune a délibéré en décembre 2021 sur le principe de fongibilité des crédits mais il est nécessaire de redélibérer cette possibilité à chaque exercice budgétaire.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire pour l'exercice 2024, du budget principal de la commune, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

3.2– BUDGET COMMUNAL (Jean-Paul Huou)

- Compte de Gestion 2023

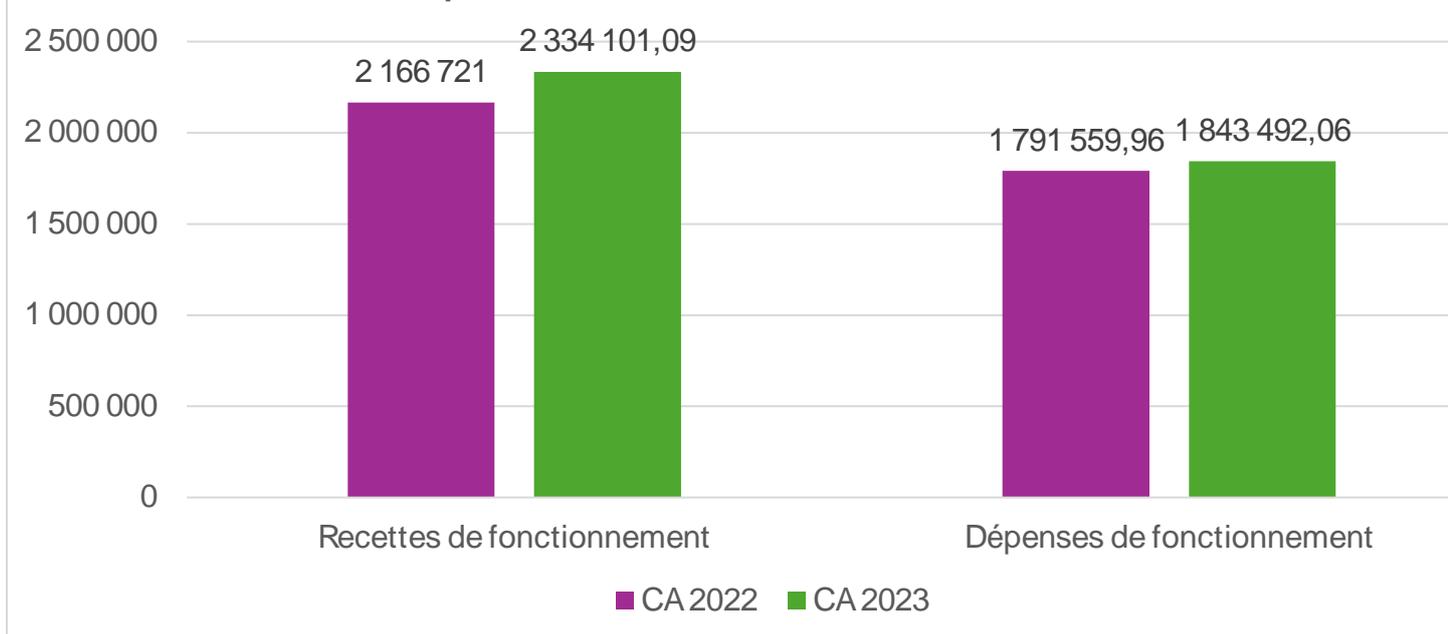
Le compte de gestion est élaboré par le Trésor Public et doit correspondre au Compte administratif établi par la commune.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 085 958,32 €	2 820 059,69 €	4 906 018,01 €
Titres de recettes émis (b)	649 870,97 €	2 334 405,21 €	2 984 276,18 €
Réduction de titres (c)		304,12 €	304,12 €
Recettes nettes (d=b-c)	649 870,97 €	2 334 101,09 €	2 983 972,06 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 085 958,32 €	2 820 059,69 €	4 906 018,01 €
Mandats émis (f)	748 509,13 €	1 859 918,85 €	2 608 427,98 €
Annulation de mandats (g)		16 426,79 €	16 426,79 €
Dépenses nettes (h=f-g)	748 509,13 €	1 843 492,06 €	2 592 001,19 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		490 609,03 €	391 970,87 €
(h-d) Déficit	- 98 638,16 €		

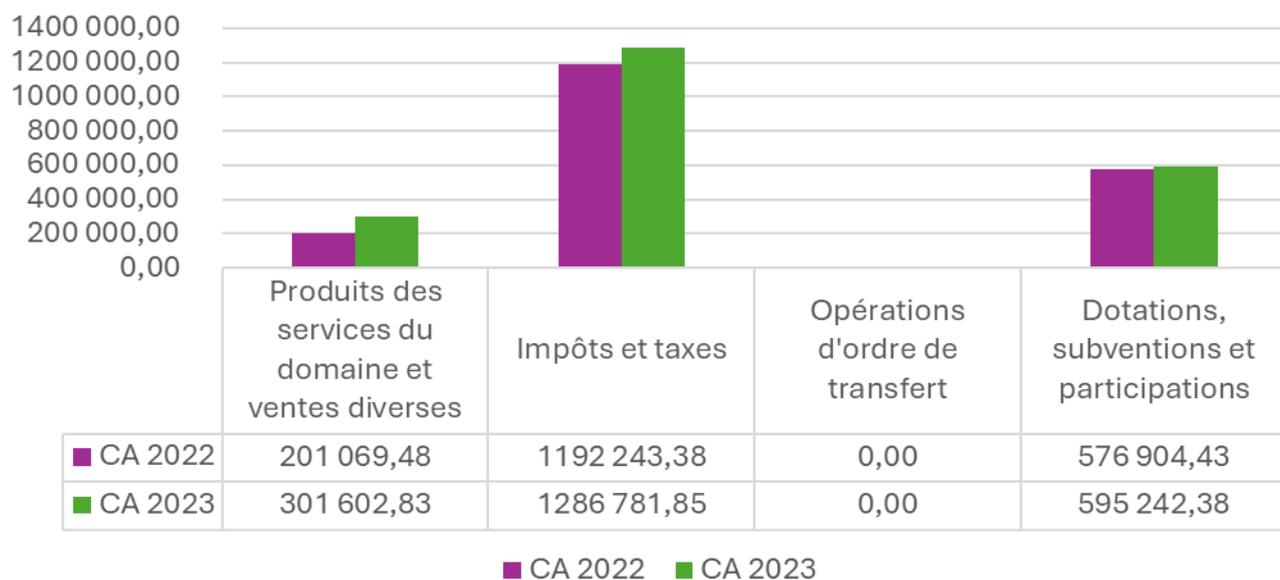
Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le Compte de Gestion 2023 du budget communal.

- Compte Administratif 2023

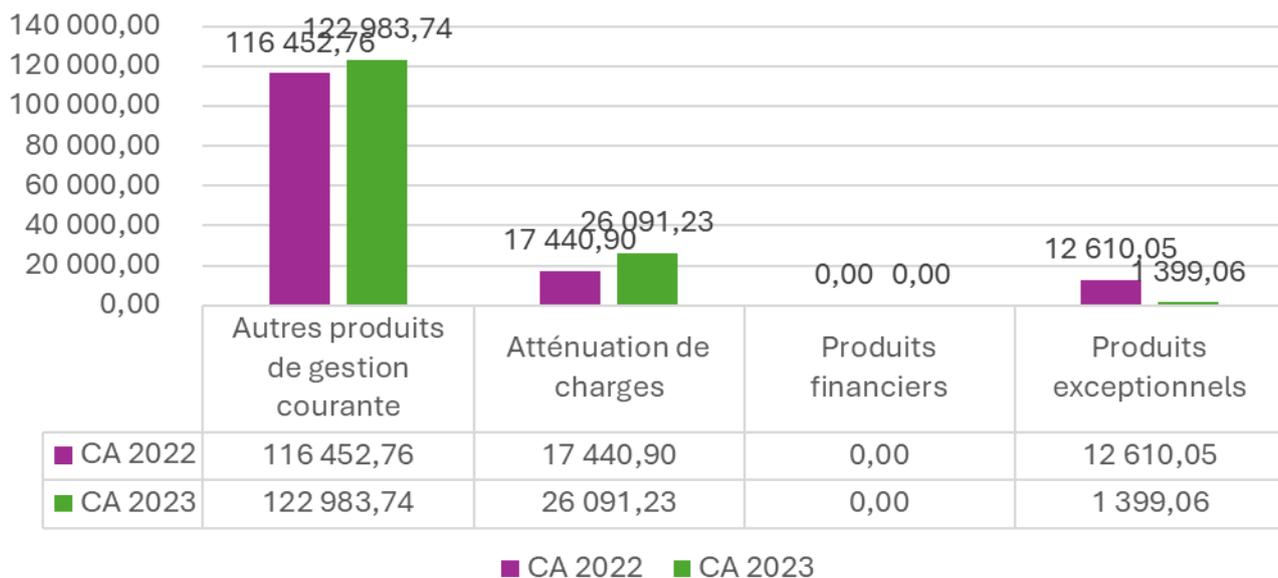
Récapitulatif section de fonctionnement



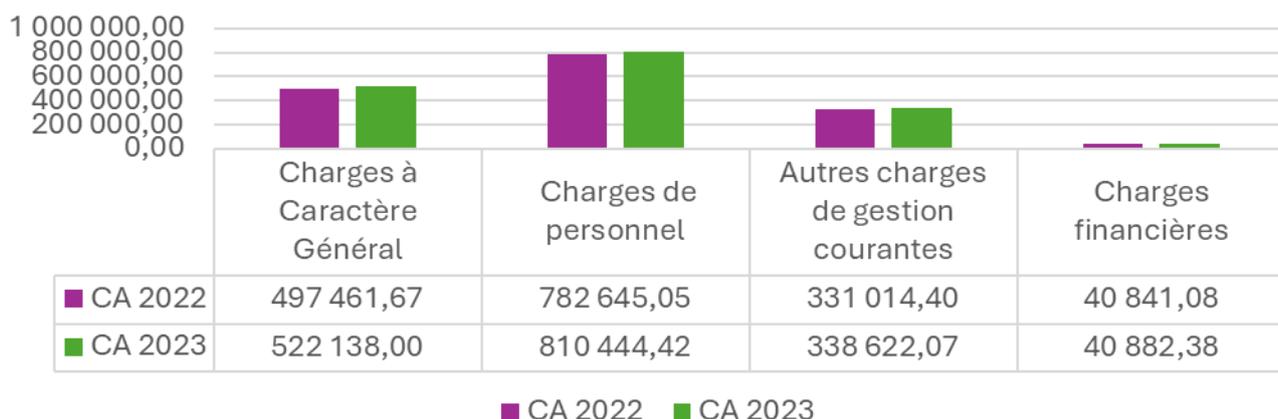
Recettes de fonctionnement



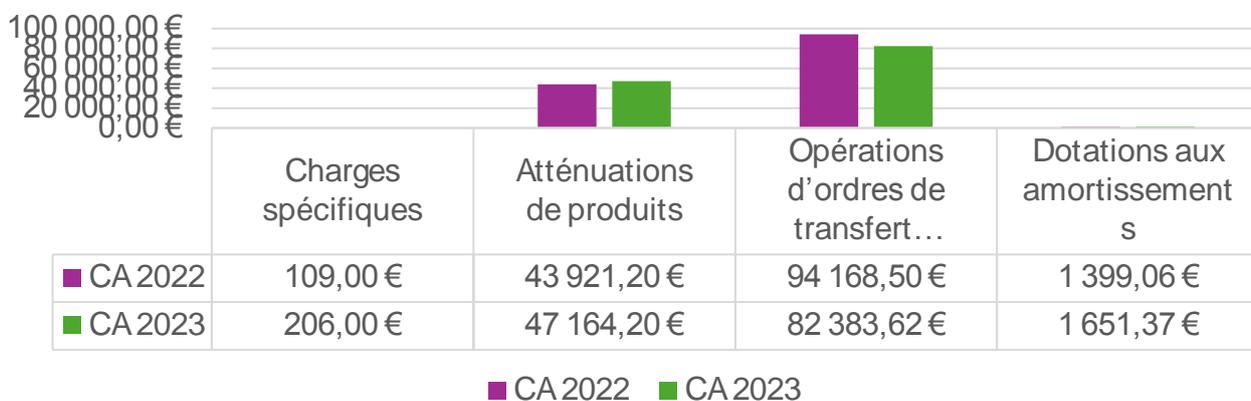
Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



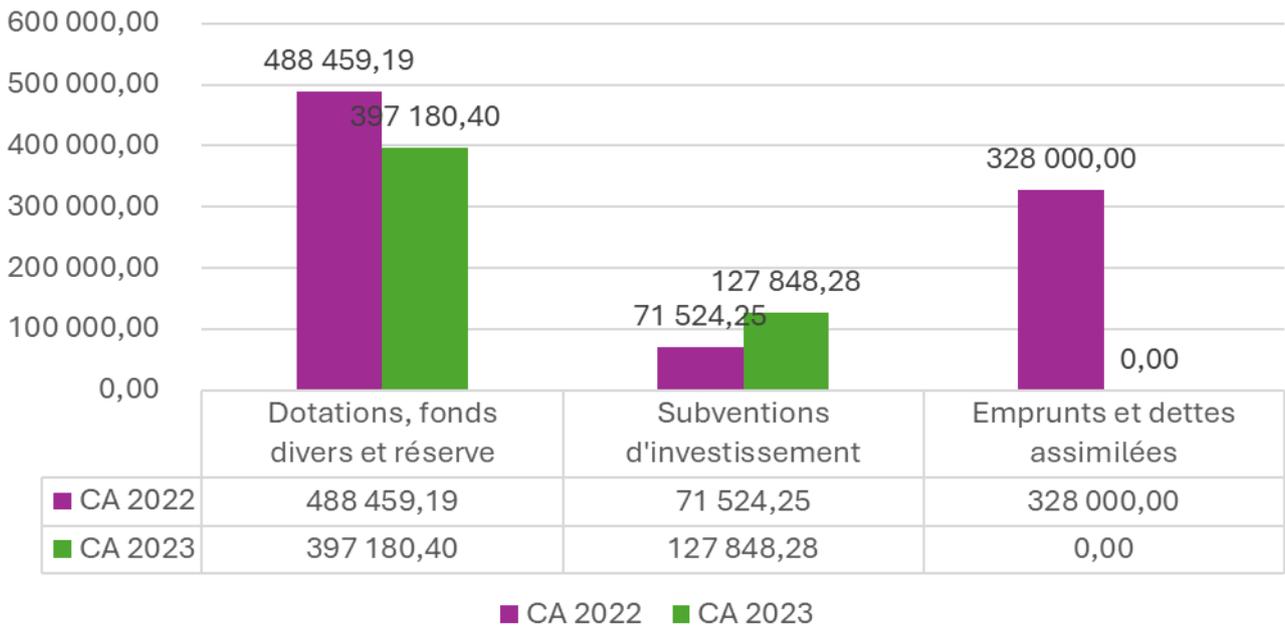
Dépenses de fonctionnement



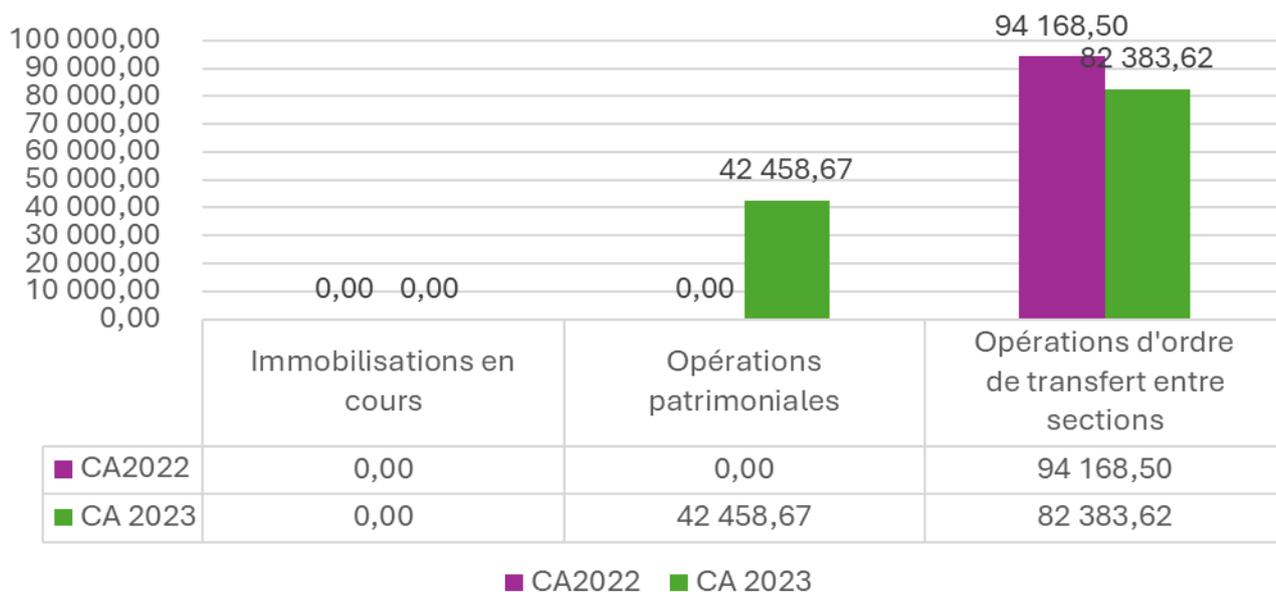
Récapitulatif section d'investissement



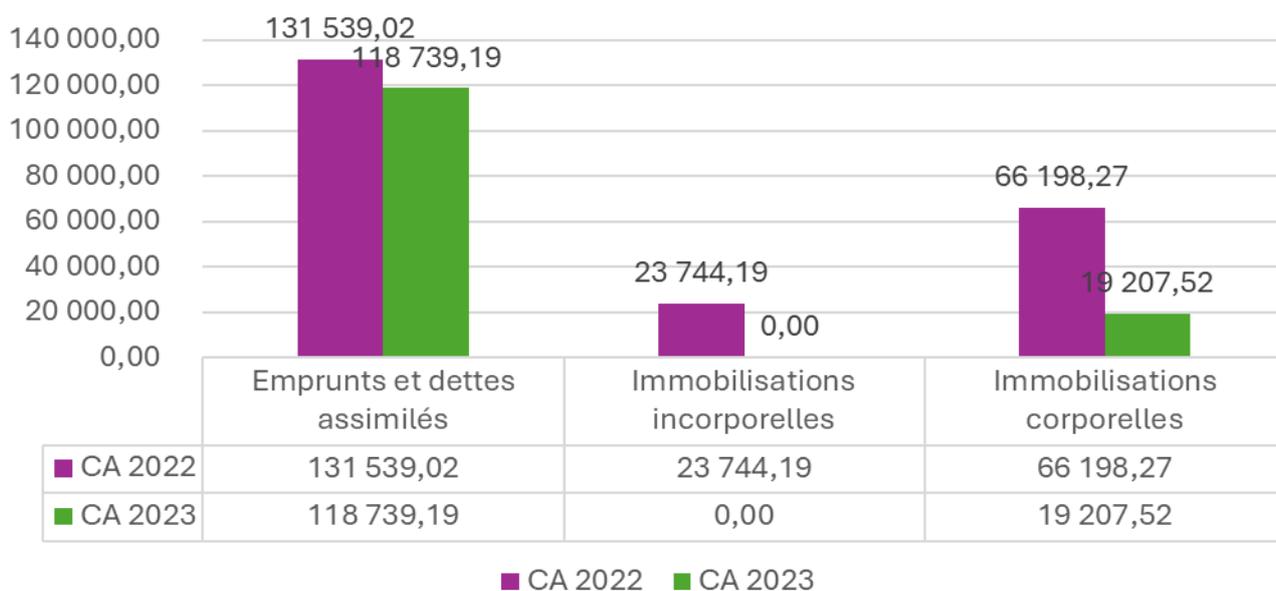
Recettes d'investissement

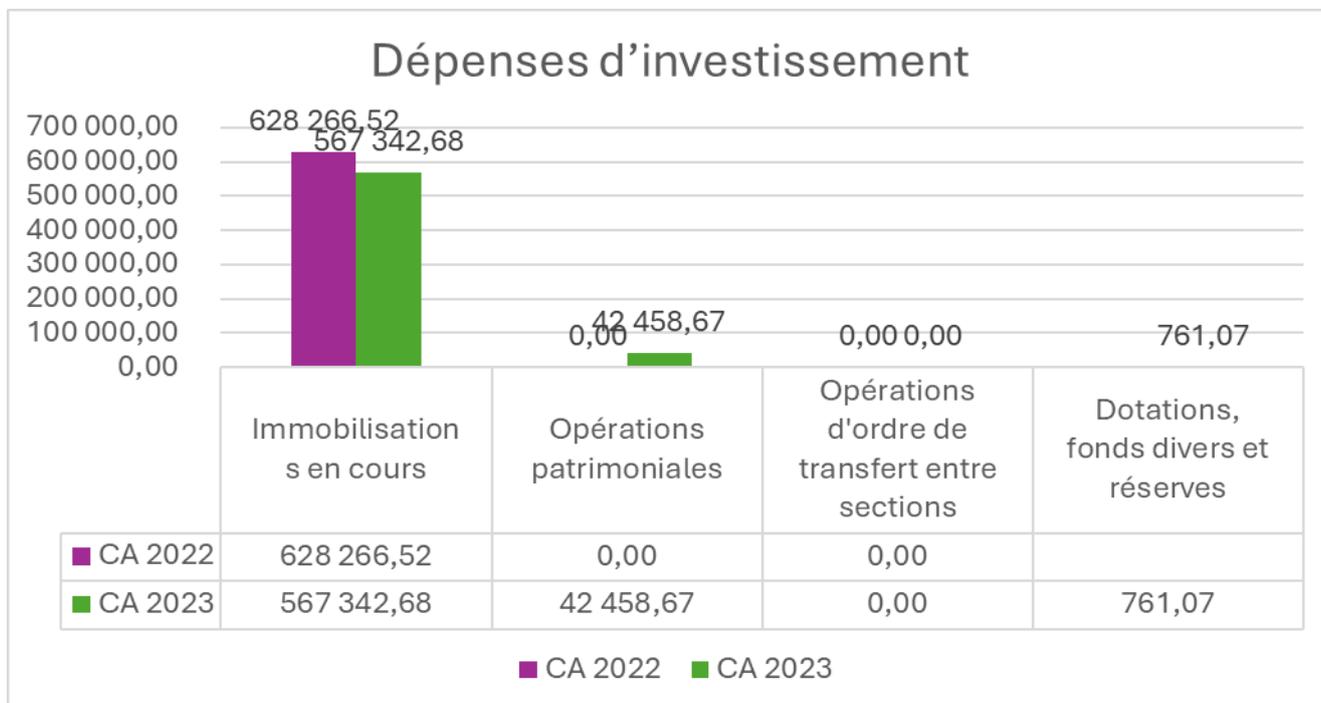


Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement





Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2023 du budget communal

- Affectation du résultat 2023

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2023	1 843 492,06 €	Dépenses 2023	748 509,13 €
Recettes 2023	2 334 101,09 €	Recettes 2023	649 870,97 €
Résultat 2023 (R-D)	490 609,03 €	Résultat 2023 (R-D)	- 98 638,16 €
Excédent reporté 2022	698 850,69 €	Excédent reporté 2022	- 55 911,63 €
Résultat cumulé 2023	1 189 459,72 €	Résultat cumulé 2023	- 154 549,79 €

RESULTAT DE L'ANNEE 2023	391 970,87 €
RESULTAT CUMULE 2023	1 034 909,63 €

Le résultat cumulé sera augmenté ou diminué des Restes à réaliser (RAR).

Restes à réaliser 2023	
Restes à réaliser : Dépenses	844 359,63 €
Restes à réaliser : Recettes	256 998,84 €
soit reste à réaliser	-587 360,79 €

L'excédent de fonctionnement doit donc couvrir

le résultat cumulé 2023 : - 154 549,79 €

et le reste à réaliser 2023 : - 587 360,79 €

soit - 741 910,58 €

Il est proposé l'affectation suivante :

AFFECTATION BUDGET 2024	
compte 1068 (RI)	741 910,58 €
compte 002 (RF)	447 549,14 €
compte 001 (DI)	154 549,79 €

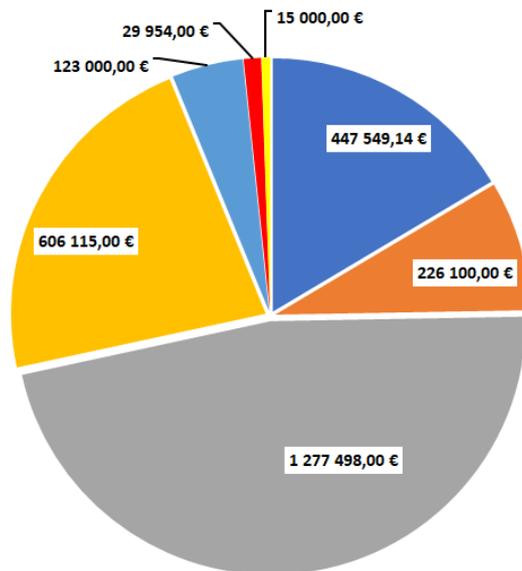
Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2023 du budget communal.

- Budget Prévisionnel 2024

Recettes de fonctionnement : 2 725 216,14€

Produits et services du domaine :
- Remboursement frais d'occupation locaux CLSH = 20 000 €
Produits exceptionnels : Vente de la maison Ayala au bailleur social = 28 954 €
Impôts et taxes : - 0,7% par rapport à 2023
- Taxes locales + 48 304 € avec bases locatives = + 3,9%, taux taxes = + 1%
- Droit de mutation 75 000 € soit - 56 043 €
Produits exceptionnels : Vente de la maison Ayala = 28 954 €

- Excédent de fonctionnement cumulé
- Produits des services du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Remboursements personnel + divers



Dépenses de fonctionnement : 2 725 216,14 €

Charges à caractère général: Prise en compte de :

- Augmentation du prix Convivio des repas et de leur nombre soit + 26 820 €
- Energies : hausse des taxes sur le gaz et l'électricité
- Fauchage : Facture 2023 de 32 455,37€ à payer en 2024 et relance appel d'offres
- Inflation sur les différentes lignes

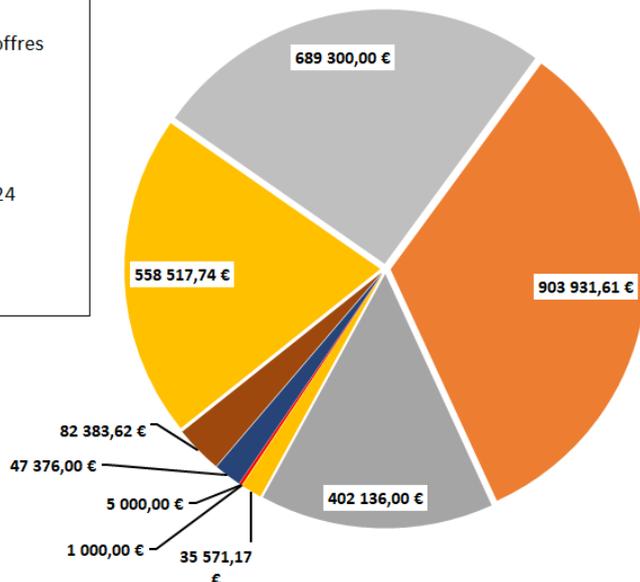
Dépenses de personnel: Prise en compte de :

- Hausse du point d'indice pour l'année entière soit + 0,75%
- Revalorisation des grilles de + 5 points d'indice soit + 1%
- Prime inflation coût 13 000 €
- Sécurisation budget en cas de décision d'une nouvelle augmentation en 2024

Charges de gestion courantes :

- Participation SDIS = + 4 536 € soit + 4,5 %
- indemnités élus : Intégration hausse du point d'indice sur l'année entière et revalorisation des grilles de + 5 points

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Intérêts d'emprunt
- Charges spécifiques
- Dépréciations et amortissements
- Atténuations de produits
- Opération d'ordre, transfert entre sections
- Virement à la section investissement



Recettes d'investissement : 2 919 810,78€

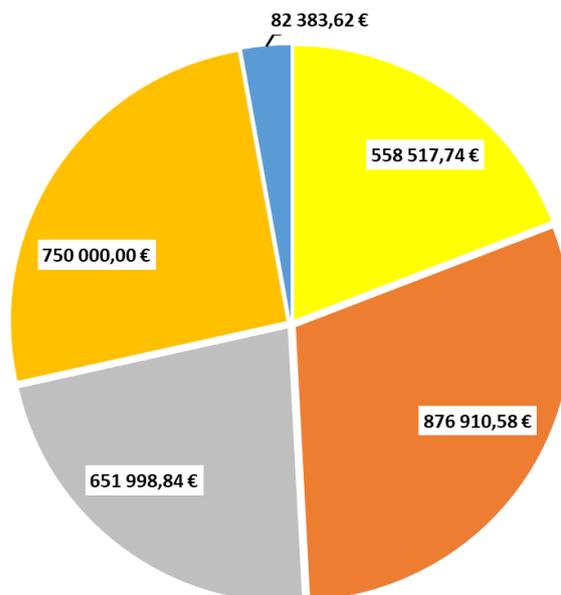
Dotations fonds divers et réserves :

- Affectation résultat 2023 = 741 910,58 €
- FCTVA = 100 000€
- Taxe d'aménagement = 35 000€

Subventions :

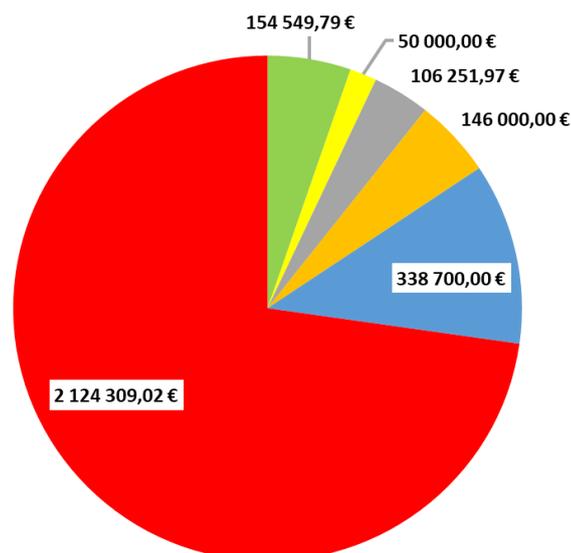
- Rénovation énergétique mairie et école = 256 998,84 €
- Presbytère : 275 000 €
 - Etat = 50 000 €
 - Région = 35 000 €
 - Département = 40 000 €
 - CCES = 150 000 €
- Voie cyclable la Touche Basse = 120 000 €

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunt Presbytère
- Transfert de la section fonctionnement/amortissements



Dépenses d'investissement : 2 919 810,78 €

- Déficit année n-1 section investissement
- Remboursement subvention Blanche Couronne
- Remboursement capital des emprunts
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours



Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget prévisionnel communal 2024.

3.3– Participations 2024 (Jean-Paul Huou)

Voici les participations prévues pour l'année 2024 :

Participation aux frais scolaires	2023	2024
Fournitures	56,47 €	58,73 €
Sorties scolaires	12,13 €	12,62 €
Activités culturelles écoles	8,74 €	9,65 €

PARTICIPATIONS	2024
Caisse des écoles fournitures scolaires	13 272,98 €
OCCE Jules Verne sortie scolaire	2 713,30 €
OCCE Jules Verne	2 074,75 €
Sous total 1	18 061,03 €
CCAS	10 000,00 €
sous total 2	10 000,00 €
SDIS 44	106 036,00 €
sous total 3	106 036,00 €

Office des sports Estuaire et Sillon	338,00 €
Fondation du patrimoine	500,00 €
Association des maires de l'Ouest	60,00 €
Association des maires 44	847,53 €
Bruded	1 116,90 €
Fonds de solidarité logement	263,65 €
CAUE	480,00 €
Apiculteurs jardin des abeilles	200,00 €
Anim'toit	4026,25 €
Polleniz	621,00 €
Sous total 4	8 453,33 €
Total de 1 à 4	142 550,36 €

Mme Ardouin demande si Anim'toit fait un rapport d'activité de ses interventions sur la commune. Un rapport est fait en assemblée générale sur l'activité de l'association ; Mme Leroux va demander un rapport d'activité sur la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve les montants proposés pour les participations 2024.

3.4 – BUDGET CAISSE DES ECOLES (Jean-Paul Huou)

- Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion est élaboré par le Trésor Public et doit correspondre au Compte administratif établi par la commune.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales(a)		15 395,03 €	15 395,03 €
Titres de recettes émis (b)		12 762,22 €	12 762,22 €
Réduction de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)		12 762,22 €	12 762,22 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		15 395,03 €	15 395,03 €
Mandats émis (f)		13 188,28 €	13 188,28 €
Annulation de mandats (g)		959,66 €	959,66 €

Dépenses nettes (h=f-g)		12 228,62 €	12 228,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit		533,60 €	533,60 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du budget 2023 de la Caisse des Ecoles.

- Compte Administratif 2023

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Solde de Fonctionnement
12 228,62 €	12 762,22 €	533,60 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2023 du budget Caisse des Ecoles.

- Affectation du Résultat 2023

FONCTIONNEMENT	€
Dépenses	12 228,62 €
Recettes	12 762,22 €
RESULTAT	533,60 €
Excédent reporté N-1	2 633,59 €
RESULTAT CUMULE	3 167,19 €

Affectation de la totalité de l'excédent

BP 2024	
Compte 002 (RF)	3 167,19 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2023 du budget Caisse des Ecoles.

- Budget Prévisionnel 2024

DEPENSES			
ART	DESIGNATION	BP 2024	Observations
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
6067	Fournitures scolaires	16 440,17 €	Participation fournitures scolaires
TOTAL 60		16 440,17 €	
TOTAL DEPENSES		16 440,17 €	
RECETTES			
ART	DESIGNATION	BP 2024	Observations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
002	Excédent de fonctionnement	3 167,19 €	Résultat de clôture de l'exercice (N-1) => c'est le résultat cumulé
TOTAL 002		3 167,19 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
74741	Communes	13 272,98 €	
TOTAL 74		13 272,98 €	
TOTAL RECETTES		16 440,17 €	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif 2024 de la caisse des écoles.

3.5 – Subventions aux associations 2024 (Jean-Paul Huou)

Il est proposé au Conseil municipal de valider les subventions aux associations ci-dessous :

<u>SUBVENTIONS</u>	<u>Proposition 2024</u>
<u>Vibra'sons</u>	<u>5 500, 00 €</u>
<u>Comité des Fêtes</u>	<u>2 300,00 €</u>
<u>USBC Basket</u>	<u>1 500,00 €</u>
<u>UBCC Football</u>	<u>1 150,00 €</u>
<u>Restos du Cœur</u>	<u>450,00 €</u>
<u>USEP</u>	<u>412,50 €</u>
<u>Les Eaux Vives</u>	<u>215,00 €</u>
<u>Croix Rouge</u>	<u>210,00 €</u>
<u>Ludothèque</u>	<u>110,00 €</u>

<u>ADMR</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Don du sang</u>	<u>110,00 €</u>
<u>ADAPEI</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Entraid'addict</u>	<u>110,00 €</u>
<u>FNATH</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Accueil Fraternel</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Vacances et Familles 44</u>	<u>110,00 €</u>
<u>UNC</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Asso musée de Chateaubriant</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Amicale laïque</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Terre d'Avenir</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Compagnons de Blanche Couronne</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Secours Catholique</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Banque alimentaire 44</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Prévention routière</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Sous Total</u>	<u>13 497,50 €</u>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité valide les subventions 2024 aux associations.

3.6 – Demande de fonds de concours auprès de la CCES – Presbytère (M. le Maire)

La commune porte un projet d'envergure de réhabilitation du Presbytère, bâtiment emblématique du centre-bourg. Le coût global du projet s'élève à 1 247 255 € dont l'enveloppe de travaux estimée à 1 050 000 € HT pour les différents lots.

Le plan de financement de l'opération prévoit la recherche de subventions pour minorer la participation financière de la commune. Voici le plan de financement envisagé :

Co financeurs	Dispositif	Montant	Acquis, refusé, sollicité	Taux
Europe				
État	DSIL et DETR	177 200	Acquis	14 %

Région	Fonds communes rurales	50 000	Sollicité	4 %
Département	AMI Cœur de bourg	498 902	Sollicité	40 %
Autres	CCES Fonds de concours	150 000	Sollicité	12 %
TOTAL CO FINANCEMENTS		876 102		70 %
Part d'auto financement		371 153	Emprunt	30 %

Il est nécessaire que la commune délibère concernant la demande de fonds de concours de 150 000 € auprès de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Mme Rabinand demande combien avait été demandé DETR/DSIL – le double avait été demandé.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon d'un montant de 150 000 € et l'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires au suivi de cette demande.

3.7 – Attribution d'un fonds de concours à la CCES – Modulaire jeunesse (M. le Maire)

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon exerce la compétence Enfance Jeunesse et gère par conséquent l'accueil des jeunes au sein des 11 communes membres.

A ce titre, sur la commune de LA CHAPELLE LAUNAY, un ensemble préfabriqué de 108 m² était dédié à l'accueil des jeunes. Cet espace, étant devenu obsolète voire dangereux pour l'accueil de ses usagers, a dû être démoli en faveur de la reconstruction d'un nouvel équipement.

Le nouvel ensemble, réalisé en modulaires avec une superficie de 124 m², est implanté en lieu et place de l'ancien bâtiment. Cette surface permet d'accueillir entre 30 et 36 jeunes et s'adresse comme précédemment aux adolescents de moins de 18 ans des communes de La Chapelle-Launay, de Prinquiau et de Campbon.

Le montant hors taxes du programme est de 258 935 € HT. Le plan de financement se présente ainsi :

Poste de dépenses	Montant (HT)	Poste de recettes	Montant
Etudes et contrôles	15 552.00	Région Relance	105 695.00
Travaux	231 026.00	Département	50 000.00
Raccordements	5 701.00	CAF	20 480.00
Mobiliers	6 656.00	Fonds de concours La Chapelle Launay	25 000.00
		Autofinancement	57 760.00
TOTAL DEPENSES	258 935.00	TOTAL RECETTES	258 935.00

La Communauté de Communes a accepté le principe de mutualisation des espaces avec des activités communales, associatives ou de la mairie. C'est à ce titre qu'elle sollicite auprès de la commune une demande de fonds de concours de 25 000 €.

Considérant la plus-value de ce nouvel équipement sur le territoire de la commune, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande de fonds de concours.

M. Lanuzel déplore le coût du projet considérant que ce sont des modulaires ; il estime que le coût aurait été équivalent si le bâtiment était en dur.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve la demande de fonds de concours de 25 000 € de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et l'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3.8 – Aménagement cyclable La Touche Basse – demande de subvention au titre des amendes de police (M. le Maire)

Depuis un peu plus d'un an, la commune expérimente l'implantation d'écluses dans le village de La Touche Basse pour limiter la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité routière sur le secteur.

Dans le même temps, la Communauté de communes Estuaire et Sillon réfléchit à l'aménagement d'un des cinq axes identifiés dans le Schéma directeur des modes actifs, axe vélo reliant les communes de Prinquiau, La Chapelle-Launay et Savenay. Plusieurs options sont aujourd'hui étudiées (aménagement d'une voie verte sur la totalité ou une partie du village de La Touche Basse, aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée).

Compte tenu du budget estimé du projet (entre 100 000 € et 400 000 € selon la formule retenue), la commune souhaite déposer une demande auprès du Département dans le cadre des amendes de police 2023. Il est nécessaire de délibérer sur cette demande de subvention.

M. Daufouy remarque que la demande de subvention n'est pas chiffrée à ce stade et qu'il faut faire un choix dans les options d'aménagement possibles.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le principe de réalisation d'un aménagement cyclable à La Touche Basse, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police 2023 et l'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 – INFORMATIONS

4.1 – Décisions du Maire

- signature de devis avec l'entreprise VERTLEM de 16 750 € pour l'achat de deux robots de tonte des terrains de football de la commune

M. Lanuzel demande si la commune est couverte en cas de vol. Il s'agit effectivement d'un risque mais le robot peut être bloqué à distance dans ce cas de figure.

- signature de devis avec l'entreprise VERTLEM de 34 868 € pour le remplacement de la tondeuse principale des services techniques

- contrat avec nouveau système d'information IntraMuros pour déploiement d'une application communale (avec une option pour des sondages)

- convention avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réflexion sur l'évolution des postes du service administratif (contexte de 3 départs : la DGS, de l'agent d'accueil de l'agence postale et de l'agent en charge de l'urbanisme) pour 2 848 €.

Remerciements à Mme Lory en tant que DGS pour ses 6 années passées au service de la commune.

5 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h04.